



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille VINGT DEUX, Le VINGT DECEMBRE à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEL, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur RUBIN Nicolas, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Procuracy : 2 ; Votants : 14 ;

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 décembre 2022

PRESENTS : RUBIN Nicolas, BUTTOUDIN Jérôme, MARCHAND Franck, MAXIT Monique, ROQUIGNY Catherine, DAVID Frédéric (arrivé 17h40 vote à partir de la délibération n°04-1222), DAVID Gabrielle, VESIN Jean-Pierre, MAXIT Gérard (arrivé 17h40 vote à partir de la délibération n°04-1222), TRINCAZ Marie, VUARAND Dominique, THOULE Ludovic

Mme BRESSOUD Ombeline donne procuration à TRINCAZ Marie

Mme PICCOT Cécilia donne procuration à THOULE Ludovic

Mme GRILLET-MUNIER Sophie absente excusée

Feuille de présence signée jointe au présent Procès-verbal.

Secrétaire de séance désignée : Monique MAXIT

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022	2
2. AFFAIRES FINANCIERES	2
DELIBERATION N°01-1222 - DECISION MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL	2
DELIBERATION N°02-1222 - DECISION MODIFICATIVE - BUDGETS ANNEXES	3
DELIBERATION N°03-1222 - DEPENSES INVESTISSEMENTS 2023	3
DELIBERATION N°04-1222 - ACOMPTES 2023 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	4
3. RESSOURCES HUMAINES	4
DELIBERATION N° 05-1122- CREATION POSTE ADJOINT DU PATRIMOINE	4
DELIBERATION N° 05-1222-1 - CREATION POSTE - REDACTEUR TERRITORIAL - ADMINISTRATION GENERALE	4
DELIBERATION N° 05-1222-2 - CREATION POSTE - ADJOINT ADMINISTRATIF - ACCUEIL ET ETAT CIVIL	5
DELIBERATION N° 06-1222- VACATION - ENTRETIEN RUCHER	5
5. INFORMATIONS	5
5.1 Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire	5
5.1.1 Décisions du Maire	5
5.2 Informations sur les activités des commissions communales	6

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022

→ A L'UNANIMITE, le Conseil approuve le procès-verbal du 9 novembre 2022

2. AFFAIRES FINANCIERES

M. le Maire charge M. Buttoudin d'exposer les différentes décisions modificatives à intervenir.

DELIBERATION N°01-1222 - DECISION MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL

DM3

FUNCTIONNEMENT

014 - Atténuation de produits
042- Opérations d'ordre de transfert
65- Autres charges de gestion courante
66- Charges Financières
67- Charges Exceptionnelles

Dépenses (1)		Recettes (2)	
Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	10 000		
	30 000		
65 000			
	20 000		
	5 000		
65 000	65 000	0	0
	0		0

Le chapitre 65 sera en économie de 420k€ en raison de subventions moindres à verser au titre des subventions des budgets annexes ; cela permet de sécuriser quelques chapitres présentant un risque de blocage.

DM3

INVESTISSEMENT

010- Dotations, réserves
23 - Immobilisations en cours
27- Autres immobilisations financières

Dépenses (1)		Recettes (2)	
Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	10 000		
15 000	0		
	5 000		
15 000	15 000	0	0
	0		0

Les investissements seront inférieurs au budget d'environ 800k€, ce qui permet là aussi de sécuriser deux chapitres présentant un risque de blocage.

→ A L'UNANIMITE, approuve cette décision modificative

DELIBERATION N°02-1222 - DECISION MODIFICATIVE - BUDGETS ANNEXES

Centre aquatique

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (2)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
611- Sous-traitance générale	40 000			
011- Charges à caractère général	40 000			
6618 - Intérêts des autres dettes		40 000		
66 - Charges financières		40 000		
Total FONCTIONNEMENT	40 000	40 000	-	-

Mauvaise compréhension du poste 6618 lors de la DM précédente, retour au montant prévu au budget compensé par le chapitre 11

Parking

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (2)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
675- Valeur comptable des immobilisations cédées		63 000		
6811- Dotation amortissements	12 000			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000	63 000		
74- Subvention d'exploitation				3 000
74 - Subvention communale	-	-	-	3 000
7588 - Autres				40 000
7541- Redevance de stationnement				8 000
75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-	48 000
Total FONCTIONNEMENT	12 000	63 000	-	51 000

Sorties d'immobilisations en 02/2022, impact 62,5k sur le fonctionnement

→ **A L'UNANIMITE**, approuve cette décision modificative

DELIBERATION N°03-1222 - DEPENSES INVESTISSEMENTS 2023

M. le Maire expose au Conseil que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que pour la section d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour 2023, les montants des dépenses autorisées jusqu'au vote du budget sont établis comme suit :

BUDGETS	CREDITS OUVERTS 2022	AUTORISATION 2023	TAUX
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	4 749 665,61€	1 187 416 €	25%
BUDGET TRANSPORT DE PERSONNES	31 669,51€	7 917€	25%
BUDGET ANNEXE PARKING	692 772,00€	173 193 €	25%
BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIKES	308 039,98€	77 010 €	25%
BUDGET ANNEXE PATRIMOINE IMMOBILIER	97 798,82€	24 449 €	25%
BUDGET ANNEXE CINEMA	180 033,94€	45 008,49€	25%

➔ A L'UNANIMITE, le Conseil approuve l'enveloppe de crédits d'investissements 2023

Arrivée de Messieurs Frédéric DAVID et Gérard MAXIT à 17h40

DELIBERATION N°04-1222 - ACOMPTES 2023 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

M. le Maire expose au Conseil que pour permettre la continuité de l'activité de certaines associations, principalement celles employant du personnel, il est nécessaire jusqu'au vote du budget communal de procéder à des versements d'acomptes mensuels de subvention. Cela concerne CHATEL TOURISME, le SKI CLUB et l'Harmonie ECHO ALPIN. Comme pour les années précédentes, les acomptes mensuels sont calculés sur la base de la subvention octroyée l'année n-1 soit :

- Pour CHATEL TOURISME : acompte mensuel de 83 300 €.
- Pour l'HARMONIE ECHO ALPIN : acompte mensuel de 4 170 €
- Pour le SKI CLUB : acompte mensuel de 6 700 €

Le versement de ces acomptes ne préjuge pas de la somme totale qui sera allouée à l'association par le Conseil Municipal. Ces sommes seront déduites des montants votés lors du vote du Budget primitif au plus tard en avril 2023.

➔ A L'UNANIMITE, approuve le versement des acomptes aux subventions.

3. RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N° 05-1222- CREATION POSTE ADJOINT DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent pour assurer le remplacement d'un agent du service culture et patrimoine qui a fait part de son souhait de muter. Cet agent exercera les fonctions d'agent d'accueil et de médiation et assurera notamment la gestion des visites guidées et des réservations au centre d'interprétation de la « Vieille Douane », ainsi que la gestion et le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Il rappelle que le recrutement d'un fonctionnaire par la voie statutaire n'a pas abouti. De ce fait et dans l'attente de pourvoir à ce poste par un fonctionnaire, il propose aux membres présents de procéder à la création d'un poste de d'adjoint du patrimoine contractuel à temps complet, pour une durée déterminée de 1 an et de fixer la rémunération de cet agent sur la base du 1er échelon du grade correspondant.

➔ A L'UNANIMITE, approuve la création du poste d'adjoint du patrimoine à temps complet, en CDD d'un an à compter du 1er janvier 2023.

DELIBERATION N° 05-1222-1 - CREATION POSTE - REDACTEUR TERRITORIAL - ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent pour exercer les fonctions de rédaction du bulletin municipal, de gestion des séances du conseil municipal et toute communication écrite (communiqué de presse, note diverse etc...). Ce poste vient en remplacement d'une partie des missions qui étaient jusqu'à présent exercées partiellement par Mme Besson.

Il rappelle que le recrutement d'un fonctionnaire par la voie statutaire n'a pas abouti. De ce fait et dans l'attente de pourvoir à ce poste par un fonctionnaire, il propose aux membres présents de procéder à la création d'un poste de rédacteur contractuel à temps complet, pour une durée déterminée de 1 an et de fixer la rémunération de cet agent sur la base du 1er échelon du grade correspondant.

→ A L'UNANIMITE, approuve la création du poste de rédacteur à temps complet, en CDD d'un an à compter du 1er janvier 2023.

DELIBERATION N° 05-1222-2 - CREATION POSTE - ADJOINT ADMINISTRATIF - ACCUEIL ET ETAT CIVIL

Monsieur le Maire expose les besoins de l'accueil et de renseignements en état civil à la suite du départ de Madame BESSON Clarisse à la fin du mois de décembre 2022. Il propose donc de créer le poste d'adjoint administratif affecté à l'accueil et à l'état civil à temps complet, étant précisé que celui-ci pourra être occupé par un agent contractuel pour une durée déterminée de 1 an, conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 dans le cas où il ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire.

→ A L'UNANIMITE, approuve la création du poste sus-visé.

DELIBERATION N° 06-1222- VACATION - ENTRETIEN RUCHER

Par délibération du 21 décembre 2021, le Conseil Municipal décidait de prolonger le contrat vacataire de Mme DUMONT Adeline, retraitée de la Commune, pour assurer une mission de conseils, assortie d'interventions techniques pour l'entretien du rucher communal durant l'année 2022. Cette mission avait été validée pour un maximum de 20 heures, au taux de 30,00 € brut / heure.

→ A L'UNANIMITE, approuve le volume de vacation pour le rucher pour l'année 2023 selon les mêmes conditions que celles fixées précédemment.

5. INFORMATIONS

5.1 Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire

5.1.1 Décisions du Maire

N°ORDRE	DATE	OBJET
2022-042	15/11/2022	TARIFS SECOURS SUR PISTES 2022-2023
2022-043	17/11/2022	TARIFS PARKINGS AERIENS ET COUVERTS 2022-2023
2022-044	06/12/2022	TARIFS RECHARGE ELECTRIQUE CAMPING-CARS
2022-045	07/12/2022	TARIFS LOCATIONS LOGEMENTS

2022-046	13/12/2022	DEMANDE DE SUBVENTION - DETR 2023 - ESPACE CULTUREL ET TOURISTIQUE
2022-047	13/12/2022	DEMANDE DE SUBVENTION - REGION AURA - EQUIPEMENTS SPORTIFS - WORLD SKI JUNIOR 2024
2022-048	15/12/2022	REMBOURSEMENT ANTICIPE EMPRUNTS (x19) SYANE

5.2 Informations sur les activités des commissions communales

Les présidents des commissions communales exposent autant que de besoin, aux fins d'informations des membres du Conseil, les sujets traités par leurs commissions sur la période écoulée depuis la dernière réunion du Conseil municipal en date du 2 février 2022.

Un exposé sommaire est fait oralement en séance par les vices-présidents

Agenda à date des cérémonies « mairie » de fin d'année et évènements majeurs 1^{er} trimestre 2023 (non exhaustif):

- Vendredi 6 Janvier : Vœux du Maire salle chatelaine
- 13 Janvier : inauguration TSD de Conche
- Du 1^{er} au 4 Février : les neiges étoilées
- Jeudi 2 Mars : bénédiction des skieurs

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 17h47.

Signature du secrétaire de séance

Monique MAXIT



Signature du Maire

Nicolas RUBIN

